



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

Séance du 11/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, Mme VAUNE Audrey, M. DECLERCQ Ludovic, Mme RAUMEL Karine, M. RUSE Serge, Mme PETAT COLLE, Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, M. LAMOISE Régis, Mme FRANCOIS Vanessa

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 15
Absents : 1
Excusés : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Étai(ent) excusé(s) : /

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 Délibération n°2026 - 07

Date de convocation
06/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 qui généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Le Compte Financier Unique résulte de la consolidation du compte administratif (établi par l'ordonnateur) et du compte de gestion (établi par le comptable public). Ce document dématérialisé et mutualisé s'inscrit dans une démarche de simplification des procédures administratives et d'amélioration de la lisibilité des données financières des collectivités.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

16/03/2026

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, les écritures dégagent les résultats suivants :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	2 428 165,04
		Réalisé :	1 966 183,61
		Reste à réaliser :	304 000,00
Recettes	:	Prévu :	2 428 165,04
		Réalisé :	910 614,89
		Reste à réaliser :	710 000,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	2 022 560,00
		Réalisé :	1 252 064,80
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	2 697 841,40
		Réalisé :	3 073 711,18
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-1 055 568,72
Fonctionnement :	1 821 646,38
Résultat global :	766 077,66

Le bilan des comptes fait ressortir au 31/12/2025 un excédent global de 766 077.66 €. Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité approuve le Compte Financier Unique de la commune 2025.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

